

Étape 3 du programme PPC : Élaborer un plan d'action local

La planification des mesures locales désigne le processus de création du document stratégique dans lequel la municipalité doit décrire comment elle compte atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elle a fixés à l'étape 2. Le document obtenu correspond à l'étape 3 du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC).

Pour que la réalisation de l'étape 3 soit reconnue, les membres du programme PPC doivent satisfaire aux cinq critères principaux suivants :

1. Description des activités qui seront mises en place pour atteindre les objectifs de réduction
2. Description du processus de mobilisation des parties prenantes
3. Description de l'approche en matière de réconciliation, d'équité, de diversité et d'inclusion
4. Description des coûts et des sources de financement
5. Description des sections du plan qui comportent les responsabilités globales

1. Description des activités qui seront mises en place pour atteindre les objectifs de réduction

Le plan d'action local décrit l'éventail des activités ou « mesures » qui seront mises en place pour réduire les émissions municipales ou communautaires de GES et respecter les objectifs établis à l'étape 2. Même si ces activités peuvent viser des objectifs et des buts plus larges, ces engagements généraux doivent, dans la mesure du possible, prendre appui sur des mesures ciblées et spécifiques. Un plan

d'action local qui ne contiendrait que des engagements généraux comme « réduire la consommation énergétique dans les bâtiments » risque de ne pas être bien efficace. Pour obtenir les résultats escomptés, le plan d'action local doit décrire avec suffisamment de détails la façon dont ces objectifs généraux seront atteints. Par exemple, l'engagement à réduire la consommation énergétique dans les bâtiments devrait être accompagné des mesures particulières qui seront prises dans les installations. De telles initiatives ciblées pourraient inclure l'amélioration d'un éclairage à faible rendement dans les bâtiments de la Ville ou des campagnes de sensibilisation et de conservation de l'énergie auprès du personnel (voir le **tableau 1** ci-dessous).

Tableau 1 : Exemples de stratégies municipales pour réduire les émissions

1.1 Adopter une norme municipale de construction écologique en fonction de divers critères (efficacité énergétique, émissions de GES et autres mesures de durabilité) que doivent respecter tous les nouveaux bâtiments afin d'être carboneutres ou prêts à le devenir.
1.2 Mener des audits énergétiques de l'ensemble des installations municipales et mettre en œuvre des améliorations de l'efficacité énergétique.
1.3 Explorer et mettre en œuvre des occasions de récupération de l'énergie ou d'énergie renouvelable dans les installations municipales.
1.4 Former le personnel sur l'efficacité énergétique et la gestion énergétique dans l'exploitation des bâtiments.
1.5 Acheter des véhicules électriques pour remplacer les véhicules et le matériel à moteur à combustion en fin de vie, lorsque c'est possible.

Une fois que des mesures particulières ont été ciblées, le plan d'action local devrait expliquer comment chacune d'elles contribuera à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES établis à l'étape 2. Lorsque c'est possible, le plan d'action local devrait inclure une description de la mesure, les résultats en matière de réduction de l'énergie et des GES, les coûts prévus et les sources de financement, en plus des autres facteurs à considérer pour la mise en œuvre. Lorsqu'il n'est pas possible de fournir des données détaillées et quantifiables, la réduction des émissions de GES et les estimations de coûts peuvent être exprimées par une caractérisation relative, par exemple : élevé, faible ou modéré. À noter toutefois que de telles caractérisations doivent être accompagnées d'une échelle de valeurs (par exemple, faible coût : de 0 à 100 000 \$; coût modéré : de 100 000 à 500 000 \$; coût élevé : 500 000 \$).

Tableau 2 : Stratégies avec mesures quantitatives

Électrification du parc de véhicules municipal

Mesures : Remplacer en continu les véhicules à essence par des véhicules électriques (VE) ou d'autres véhicules à faibles émissions suivant la mise hors service des véhicules existants.

Remplacer les véhicules d'urgence de première ligne par des véhicules hybrides rechargeables.

Installer des stations de recharge des VE dans les stationnements municipaux.

Potentiel de réduction de l'énergie et des émissions de GES : Remplacer par des VE 90 % des véhicules à essence, 90 % des camions légers et 60 % des véhicules hors route d'ici 2050. En remplaçant par des VE 25 % des véhicules à essence, 15 % des camions à essence et au diesel et 15 % des camions lourds tous les cinq ans à compter de 2030, il sera possible de réduire les émissions de GES de 900 tonnes d'équivalent CO₂ par année et la consommation d'énergie de 9400 gigajoules par année d'ici 2050.

Coûts prévus : Compte tenu du prix moyen d'une voiture électrique et des prix anticipés pour des fourgonnettes ainsi que des camions légers et lourds électriques, le coût total de la conversion du parc municipal comptant 63 véhicules au rythme susmentionné d'ici 2050 est estimé à 8,8 M\$. Au taux cible susmentionné de remplacement des véhicules à essence par des VE, le coût estimé d'ici 2030 est de 3,9 M\$. La majeure partie du parc municipal comprend des camions légers et lourds. Comme l'arrivée des camions électriques légers et lourds sur le marché est récente, les prix devraient chuter considérablement au fil des prochaines années, tout comme celui des voitures électriques en raison de l'intensification de la concurrence entre les fabricants. Il devrait aussi être possible de réduire la facture annuelle en carburant de 40 000 \$ d'ici 2030 et de 100 000 \$ d'ici 2050. La réduction des coûts d'exploitation annuels devrait aussi aider à compenser les coûts en capital. Le coût d'installation de stations de recharge des VE est estimé à 5000 \$ par borne de recharge de niveau 2.

Facteurs à considérer pour la mise en œuvre : L'achat de véhicules électriques et de l'équipement connexe devrait être envisagé à la mise hors service des véhicules et de l'équipement plus anciens. À l'heure actuelle, le prix de vente des véhicules électriques est plus élevé que celui des véhicules à combustion. Les prix devraient toutefois continuer de chuter lorsqu'un nombre croissant de véhicules feront leur entrée sur le marché. Les camions électriques légers et lourds ne sont pas encore disponibles sur le marché, mais devraient l'être dans un avenir rapproché. L'échéancier de remplacement des véhicules à essence et à moteur diesel devra être ajusté lorsque d'autres renseignements seront disponibles. La municipalité devrait envisager de conclure des ententes d'achat en grandes quantités avec des municipalités avoisinantes et de tirer avantage des subventions et des mesures incitatives financières qu'offre le gouvernement.

Mise en œuvre d'un vaste programme d'améliorations écoénergétiques dans l'ensemble des immeubles appartenant à la municipalité

Mesures : Mener des audits énergétiques et apporter des améliorations énergétiques en profondeur dans l'ensemble des logements appartenant à la municipalité pour atteindre une cote Energy Star d'au moins 85 d'ici 2040.

Potentiel de réduction de l'énergie et des émissions de GES : Des améliorations énergétiques en profondeur des immeubles appartenant à la municipalité peuvent contribuer à réduire la consommation en énergie de 40 à 80 %. La consommation énergétique de référence de l'ensemble des immeubles de la municipalité est de 2000 tonnes d'équivalent CO₂. En supposant qu'en moyenne une amélioration procure des économies d'énergie de 50 %, la municipalité devrait pouvoir réduire ses émissions de 1000 tonnes d'équivalent CO₂ par année une fois tous les travaux d'amélioration terminés d'ici 2040.

Coûts prévus : Le coût estimé des améliorations énergétiques en profondeur d'un immeuble résidentiel à logements multiples varie entre 10 000 et 60 000 \$ par logement avec une période de récupération de six ans ou plus.

Facteurs à considérer pour la mise en œuvre : La municipalité procédera aux améliorations cumulatives à raison d'une à deux installations par année. Ce rythme permettra à la Ville de tirer profit des leçons retenues et des gains d'efficacité. Les améliorations peuvent être jumelées à d'autres rénovations pour réduire le dérangement pour les locataires. Les avantages connexes des améliorations énergétiques comprennent des améliorations de la qualité de l'air et du confort à l'intérieur ainsi qu'une réduction de la pauvreté énergétique.

Il peut être difficile de quantifier la réduction des émissions de GES découlant de certaines mesures qualitatives comme des campagnes de mobilisation ou de sensibilisation du public. Dans ces situations, la description des mesures prévues, des responsables de la mise en œuvre, des coûts à prévoir et des résultats possibles peut être suffisante.

2. Description du processus de mobilisation des parties prenantes

Il importe d'obtenir l'avis des principaux intervenants pour élaborer un plan de réduction des émissions de GES, qu'elles soient attribuables aux activités de la municipalité ou de la collectivité dans son ensemble. Dans son plan d'action local, la municipalité devrait décrire la façon dont le personnel municipal clé ou d'autres intervenants pertinents ont contribué à l'élaboration du plan. De même, le plan

d'action local communautaire devrait expliquer comment le public (les résidents, les entreprises locales, les organismes communautaires, etc.) a contribué à l'élaboration du plan. Cette description peut comprendre la liste des rencontres clés, la date de ces rencontres, les personnes présentes et un sommaire des résultats obtenus. Si la municipalité a distribué des sondages, mené des entretiens ou créé un site web pour le public, cette information peut être incluse dans la description de la participation des intervenants. Consultez les **exemples 1 et 2** ci-dessous pour savoir comment documenter les stratégies de mobilisation de la collectivité.

Exemple 1 : Plan énergétique communautaire – Mobilisation de la collectivité d'Aurora

« Le public a été appelé à participer tout au long du processus d'élaboration du plan. À l'été 2019, le public a été invité à partager ce qui comptait à ses yeux en matière d'énergie et d'émissions à l'occasion du marché fermier d'Aurora.

À l'été 2020, un sondage en ligne a été publié sur le site web de mobilisation de la Ville. À cette occasion, les résidents étaient invités à nous faire part de leurs priorités en matière d'action climatique et d'efficacité énergétique.

Enfin, les membres du public ont été invités à participer à des « portes ouvertes virtuelles » à l'automne 2020. Cette visite autoguidée comprenait des diapositives, une présentation préenregistrée et une invitation à faire des commentaires. Les participants ont été appelés à donner leur opinion sur les idées et les stratégies proposées pour appuyer la mise en œuvre du plan énergétique communautaire. En plus de la rétroaction des membres du grand public, une classe d'élèves de la huitième année de l'école publique Lester B. Pearson a regardé une vidéo des portes ouvertes et répondu au sondage avec son enseignant. À chaque prise de contact, l'équipe de projet a pris connaissance des commentaires du public et en a tenu compte, le cas échéant, dans l'élaboration du plan. »

Exemple 2 : Mobilisation de la collectivité dans une petite municipalité rurale

Objectifs

Le programme de consultation publique vise à mobiliser la collectivité, le personnel et le conseil de la municipalité, et à recueillir leurs commentaires et leurs suggestions quant à la gestion future de l'énergie et l'atténuation des changements climatiques dans le canton de Mulmur. Nous espérons que cette étude inspirera ceux et celles qui cherchent à atteindre les objectifs généraux susmentionnés et, plus important encore, à participer aux efforts mondiaux visant à prévenir les changements climatiques. Les quatre volumes du rapport du plan énergétique communautaire (PEC) et le sommaire présentent ce que chacun des résidents et des propriétaires d'entreprise de Mulmur peut faire pour améliorer la situation.

Résultats attendus

Quatre principaux résultats sont attendus à la suite de ces consultations publiques :

- 1. Avoir une idée de ce que les résidents et les propriétaires d'entreprise de Mulmur pensent de la conservation de l'énergie et des changements climatiques.*
- 2. Comprendre mieux ce que la collectivité aimerait que le canton de Mulmur fasse pour s'attaquer à ces enjeux au nom des résidents.*
- 3. Former un groupe de travail pour faciliter les solutions proposées dans le rapport et garder le rythme pour encourager la mobilisation à l'égard de la réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES dans Mulmur.*
- 4. Encourager la collectivité à agir.*

Efforts de consultation et résultats

Sensibilisation des intervenants et réunions de Mulmur

Le canton de Mulmur s'est efforcé de former un groupe de leaders communautaires parmi les intervenants qui serait susceptible de l'aider à promouvoir le PEC. Mulmur

espère que ce groupe l'aidera à orienter les progrès à l'égard de ce plan. Des champions locaux devraient l'aider à comprendre les enjeux locaux auxquels les entreprises et les résidents font face au moment de prendre des décisions en matière de conservation de l'énergie.

Pour ce faire, une liste d'entreprises locales, de membres du conseil et d'organismes gouvernementaux locaux a été créée par Burnside. Au total, 22 personnes ont été contactées le 1^{er} juin 2019, mais seulement 9 % (2 répondants) ont répondu à l'appel. Vous trouverez une lettre d'invitation type à l'[annexe A](#).

Les efforts de sensibilisation des intervenants ont été déployés par le personnel de Mulmur (voir les sections 2.2 et 2.3 du procès-verbal numéro 2, présenté à l'[annexe B](#)). Il a été convenu que Mulmur communiquerait avec les intervenants de la liste par courriel. L'invitation a été envoyée à deux reprises aux intervenants de la liste.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le personnel de Mulmur pour faire le point sur la situation et obtenir les conseils du canton. Vous trouverez les procès-verbaux de ces réunions à l'[annexe B](#).

En date du 16 octobre 2019, seulement trois intervenants ciblés avaient manifesté leur intérêt pour le PEC de Mulmur.

Voici les intervenants qui ont initialement fait part de leur intérêt à participer :

- Autorité de conservation de la vallée de Nottawasaga (NVCA)
- Musée du comté de Dufferin
- Comté de Dufferin – représentant des changements climatiques

À la suite de ces invitations, d'autres personnes se sont portées volontaires. Depuis, plusieurs personnes ont confirmé leur intérêt pour le groupe de travail. Mulmur a aussi

nommé Shirley Boxem, membre du conseil, présidente du comité de travail. Le comité du PEC devra établir les modalités de référence et les centres d'intérêt du groupe.

Bulletin d'information et avis

Un bulletin d'information a été créé par Burnside et envoyé avec les avis d'imposition à tous les propriétaires de résidence de Mulmur. Ce bulletin a été publié à la fin de juillet 2019 et dont une copie se trouve à l'[annexe C](#). Il comprend un avis concernant le sondage social en ligne et les portes ouvertes à venir, en plus d'autres renseignements contextuels sur l'étude du PEC.

Le bulletin d'information a aussi été envoyé à trois éditeurs de journaux locaux : The Creemore Echo, Shelburne Free Press et Alliston Herald.

Sondage social

Dans le cadre de l'examen du PEC, Burnside a mené un sondage social en ligne pour mieux comprendre l'opinion publique sur les sujets liés au plan énergétique communautaire. Ce sondage devrait permettre d'obtenir la rétroaction des résidents participants de Mulmur.

Le sondage comptait 16 questions portant principalement sur la conservation de l'énergie. D'autres questions portaient sur les changements climatiques, les solutions de réduction énergétique et les méthodes de sensibilisation et d'éducation en lien avec le PEC. Le code postal a été demandé pour confirmer la résidence et l'emplacement général des participants.

Le sondage a été mis en ligne peu de temps après l'envoi du bulletin d'information sur le PEC avec les avis d'imposition aux résidents de Mulmur. Le dépliant sur le PEC contenait un lien menant au sondage et une adresse courriel pour toute question, préoccupation ou commentaire.

Au départ, le taux de participation au sondage social a été très faible du fait que les résidents ont eu de la difficulté à le trouver sur le site web de Mulmur. Un lien a par la suite été affiché sur la page d'accueil du site du canton pour un accès plus facile.

Résultat : un plus grand nombre de personnes ont pu répondre au sondage qui a été mis en ligne du 2 août au 13 octobre 2019. Au total, 24 personnes y ont répondu. Ce nombre représente environ 1 % de la population totale. Le sondage a permis d'obtenir l'avis des participants. L'[annexe D](#) contient les réponses analysées du sondage social.

Portes ouvertes publiques

Le comité de développement économique de Mulmur a tenu une rencontre le 28 septembre 2019. La réunion a eu lieu à l'hôtel de ville de Mulmur, à Terra Nova. Burnside a profité de cette occasion pour présenter de l'information sur le PEC de Mulmur et recueillir les commentaires et les questions des personnes présentes.

Préparation des portes ouvertes

Afin de faire connaître cet événement, Burnside a demandé à une personnalité connue de susciter de l'intérêt pour des maisons à énergie renouvelable conçues pour conserver l'énergie.

Les fabricants automobiles Volkswagen (VW) et General Motors (GM) ont aussi été invités à participer à l'événement en apportant des véhicules électriques.

Aucune des parties susmentionnées n'a répondu à cette demande.

Le Plug'n Drive Electric Vehicle Discovery Centre a été invité et aurait accepté l'invitation s'il n'avait pas déjà pris d'autres engagements ailleurs le jour même de l'événement.

Burnside continuera de susciter l'intérêt du public pour les prochaines portes ouvertes et le PEC. D'autres activités préparatoires et avis sont présentés ci-dessous.

Matériel de présentation

Au total, Burnside a créé 14 tableaux et une présentation PowerPoint. Les tableaux présentent les résultats de l'étude sur le PEC qui sont disponibles à ce jour. Ces tableaux encouragent les membres de la collectivité à se mobiliser. Ils ont été affichés dans la salle de réunion pour que les participants puissent les consulter à leur rythme pendant la visite. Vous les trouverez à l'[annexe E](#).

La présentation PowerPoint a joué en boucle pour que les visiteurs puissent la regarder à loisir. Le document présentait des graphiques et des tableaux sur les changements climatiques. Quelques chaises étaient disposées devant l'écran pour permettre aux gens de s'asseoir pour regarder les diapositives. Vous trouverez la présentation à l'[annexe E](#).

3. Description de l'approche en matière de réconciliation, d'équité, de diversité et d'inclusion

La lutte contre les changements climatiques nécessite une approche holistique qui tient compte de la diversité des besoins, de l'histoire et des contributions de toutes nos collectivités. Au Canada, la Réconciliation avec les peuples autochtones et le respect des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont essentiels à l'élaboration de stratégies climatiques cohérentes et efficaces. La priorisation de ces principes exige non seulement que les mesures climatiques soient justes et équitables, mais aussi qu'elles reconnaissent le rôle que jouent les systèmes de connaissances autochtones et les diverses expériences vécues dans la promotion de la durabilité dans nos villes et nos municipalités.

Chaque collectivité a ses propres besoins en matière d'équité, et il incombe à chaque municipalité de déterminer et de choisir ses priorités en conséquence. Pour faire preuve de responsabilité et de transparence, les membres du programme PPC sont invités à déterminer et à évaluer de façon critique leurs

approches de planification et leurs mesures climatiques en ce qui a trait à la Réconciliation et à l'EDI. Plus précisément,

Fournir la preuve que la municipalité a réussi à intégrer la Réconciliation et l'EDI et dans son processus de planification et ses stratégies climatiques. Dans le cas contraire, expliquer pourquoi elle n'est pas parvenue à le faire.

La liste suivante énumère des points **facultatifs** sur lesquels les membres du programme PPC sont invités à réfléchir pour trouver des idées :

- Comment votre municipalité a-t-elle modifié son approche afin d'accorder la priorité à la Réconciliation et à l'EDI et à ?
- Décrivez les mesures prises pour inclure les peuples autochtones, les communautés marginalisées et des points de vue divers dans votre planification de l'atténuation des changements climatiques.
- Donnez des exemples concrets, comme des partenariats, des consultations ou des initiatives conjointes, et les résultats de ces efforts.
- Décrivez les changements spécifiques apportés aux processus de planification, à l'affectation des ressources et à la mobilisation des parties prenantes.
- Soulignez toute formation, réforme de politique ou initiative communautaire qui a facilité ces changements.
- Décrivez les lacunes ou les obstacles rencontrés ainsi que les efforts et les stratégies pour les surmonter.

Points axés sur la Réconciliation

- Comment avez-vous impliqué les communautés autochtones dans votre planification de l'atténuation des changements climatiques ?
- Quelles mesures avez-vous prises pour établir des relations significatives et pérennes avec les communautés autochtones ?

- Avez-vous mis en place des ententes ou des partenariats officiels ?
- Comment assurez-vous le respect mutuel et la collaboration dans les processus décisionnels ?
- Comment votre plan tient-il compte des répercussions historiques et actuelles de la colonisation ?
- Avez-vous pris en compte les droits fonciers et la souveraineté des peuples autochtones dans votre planification ?
- Avez-vous intégré le savoir écologique traditionnel (SET) dans vos stratégies ?
- Quels efforts avez-vous déployés pour vous assurer que les communautés autochtones profitent directement des mesures d'atténuation des changements climatiques ?

Points axés sur l'équité

- Avez-vous identifié des populations marginalisées ou mal desservies touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques dans votre municipalité ?
- Quelles mesures avez-vous prises pour assurer un accès équitable aux ressources et aux avantages découlant de vos initiatives d'atténuation des changements climatiques ?
- Par exemple, les programmes d'énergie renouvelable sont-ils accessibles aux ménages à faible revenu ?
- Comment définissez-vous l'ordre de priorité des investissements dans les collectivités les plus touchées par les changements climatiques ?
- Avez-vous mis en place des mécanismes pour suivre et évaluer la répartition équitable de vos ressources ?

Points axés sur la diversité

- Quelles personnes sont représentées dans vos processus de planification climatique ? Quelles sont celles qui ne le sont pas mais devraient l'être ?
- Comment la diversité des points de vue dans votre municipalité (p. ex., selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique, les capacités et le statut socioéconomique) se reflète-t-elle dans votre processus décisionnel et les résultats de votre politique climatique ?
- Quels efforts avez-vous faits pour réduire les obstacles à la participation des groupes sous-représentés ?
- Avez-vous fourni des services de traduction, des espaces de réunion accessibles ou un soutien financier pour favoriser la participation ?

Points axés sur l'inclusion

- Comment offrez-vous des occasions de rétroaction et de collaboration continues ?
- Comment vous assurez-vous que des points de vue divers contribuent à façonner la prise de décisions à toutes les étapes du processus de planification ?
- Quelles mesures avez-vous prises pour mesurer et améliorer l'inclusion dans vos processus et vos résultats ?
- Utilisez-vous des mesures ou des éléments de référence spécifiques ?
- Comment vos mesures climatiques contribuent-elles à réduire les inégalités sociales et économiques dans votre municipalité ?

Pour de plus amples renseignements sur l'intégration de la Réconciliation et de l'EDI dans la planification climatique municipale, consultez les ressources suivantes :

[Partenaires dans la protection du climat : Intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion à l'action climatique municipale](#)

[Adaptation équitable aux changements climatiques : Pistes de réflexion pour les administrations locales](#)

Cette exigence relative à la Réconciliation et à l'EDI est un ajout récent à l'étape 3 du programme PPC, et il est reconnu que ce domaine de travail continue d'évoluer et qu'il reste encore beaucoup à apprendre. Cette exigence sera mise à jour et adaptée au fil du temps à mesure que notre réseau continuera de renouveler et d'améliorer ses approches.

4. Description des coûts et des sources de financement

Les mesures proposées doivent faire mention des coûts, des paramètres qualitatifs et quantitatifs de même que des sources de financement pour chacune d'elles. Lorsqu'il n'est pas possible de fournir des données détaillées et quantifiables, la réduction des émissions de GES et les estimations de coûts peuvent être exprimées par une caractérisation relative, par exemple : élevé, faible ou modéré. À noter toutefois que de telles caractérisations doivent être accompagnées d'une échelle de valeurs (par exemple, faible coût : de 0 à 100 000 \$; coût modéré : de 100 000 à 500 000 \$; coût élevé : 500 000 \$).

Parmi les possibles sources de financement, on note entre autres une taxe sur l'essence, des budgets de service, des subventions/programmes fédéraux, le Fonds municipal vert (FMV). Il est rare qu'une seule source de financement suffise à financer l'intégralité d'un plan d'action climatique. De multiples organisations à l'échelle de la collectivité auront un rôle à jouer pour financer la mise en œuvre du plan, sans compter que plusieurs années et nombre de budgets seront nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES. Un financement adéquat et durable est requis pour atteindre les objectifs d'un plan.

Consultez les **exemples 3 et 4** ci-dessous pour savoir de quelle façon vous pourriez décrire chaque mesure.

Exemple 3 : Description des coûts

Mesure à prendre : Atteindre la carboneutralité des activités municipales par l'ajout de panneaux solaires sur les installations municipales.

Coûts prévus : On estime à 3000 le nombre de modules photovoltaïques qui devront être installés sur 9 bâtiments municipaux pour compenser la consommation électrique attribuable aux activités municipales. Les dépenses en immobilisations estimées s'élèvent à 2,8 M\$. Les économies annuelles escomptées seront d'environ 130 000 \$; il faudra donc 16 ans pour récupérer la somme investie.

Exemple 4 : Description des sources de financement

Mesure à prendre : Programme d'améliorations énergétiques à l'échelle de la collectivité

Possibles sources de financement :

- Le [Fonds municipal vert](#) offre du financement ou des prêts pour la construction ou la rénovation d'immeubles écoénergétiques, d'immeubles qui intègrent de l'énergie renouvelable, et pour la conception de programmes de financement écoénergétique dans la collectivité.

5. Description des sections du plan qui comportent les responsabilités globales

Pour assurer l'atteinte des objectifs, une personne ou un groupe (p. ex. service ou groupe de travail) devrait avoir pour tâche de mettre le plan en œuvre. Le plan d'action local devrait donc décrire les sections du plan qui comportent les responsabilités globales. Le **tableau 3** illustre comment il est possible de respecter ce critère en présentant dans un tableau le responsable et le(s) partenaire(s) concerné(s) pour chaque mesure.

Tableau 3 : Tableau sur la stratégie

Stratégie	Activités	Responsable	Partenaire(s)	Échéancier
Promotion d'une campagne contre la marche au ralenti	• Installer des affiches dans des lieux communautaires stratégiques • Offrir aux résidents et aux conducteurs novices des ateliers contre la marche au ralenti	Planification du transport	• Écoles de conduite • Centre de santé	Immédiatement
Réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public	• Remplacer 500 lampadaires à vapeur de mercure par des ampoules à diodes électroluminescentes (DEL)	Services énergétiques	• Services publics	À achever d'ici 2022

Autres points à considérer

Un bon plan d'action local fera généralement référence à plusieurs documents externes, notamment pour estimer les coûts prévus ou le potentiel de réduction des GES associé à une mesure particulière. La majorité des municipalités devra mener des études externes. Le personnel municipal pourrait consulter des fournisseurs de services publics locaux ou les fabricants de certains produits ou services environnementaux. Des renseignements peuvent aussi être obtenus sur les sites web gouvernementaux et dans une variété de publications ou d'études. Il est donc important que le plan d'action local fasse référence à ces documents externes ou de soutien d'une manière claire et transparente. Ce type d'information peut habituellement être communiqué à l'aide de notes en bas de page ou d'annexes distinctes.

Instructions relatives aux soumissions

Les soumissions de l'étape 3 peuvent se faire dans l'outil PPC. Autrement, tous les documents et rapports exigés pour assurer la conformité au programme PPC peuvent être envoyés par courriel à pcp@fcm.ca. Une fois qu'ICLEI Canada aura procédé à la revue technique aux fins de conformité au programme PPC, une lettre de reconnaissance officielle de l'étape sera émise par la FCM. Si vous avez utilisé l'outil PPC pour soumettre votre dossier, vous recevrez également le médaillon PPC correspondant. Toute question technique concernant la conformité aux exigences du programme PPC peut être acheminée directement à info@icleicanada.ca.

Exemples de plan d'action climatique local

- [Plan d'atténuation des changements climatiques 2020 de Prince George](#) (inventaires des GES municipaux et communautaires, objectifs de réduction des émissions et plan d'action local)

- [Plan d'action climatique 2021 de Dufferin](#) (inventaires des GES municipaux et communautaires, objectifs de réduction des émissions et plan d'action local)